



## BASE D'ACTIVITES LA MOULINE - INFORMATIONS PRATIQUES

### FEUX

Les feux sont interdits sur tout le département par arrêté préfectoral du 15/04 au 15/10.

Les feux dans la cheminée du Moulin sont autorisés sans limitation.

### BRUITS

La base d'activités laisse l'impression d'être seul perdu au milieu de la forêt. Il n'en est rien. Les riverains les plus proches sont situés à 100m de la piste d'accès. En conséquence il est demandé :

- de ne pas utiliser de sono de plus de 100W en extérieur en dehors des grands jeux, célébrations
- de ne pas utiliser la grande prairie pour des jeux avant 10h et après 20h

### SECURITE

Maintenir allumé l'éclairage extérieur du moulin la nuit, pour faciliter l'accès aux toilettes.

### LIMITES DE LA BASE D'ACTIVITES

Les activités doivent se limiter à l'intérieur de la base d'activités. Les terrains environnants sont des terrains privés sur lesquels il n'est pas autorisé de circuler.

De même, la propriété étant à caractère privé, veillez à ce qu'elle ne soit pas traversée durant les séjours par des personnes étrangères à votre groupe.

### MONTAGE DES TENTES

Les tentes peuvent être installées sur toute la base d'activités à l'exception du haut de la grande prairie trop proche des riverains. Dans la grande prairie il est demandé de ne pas s'éloigner des bords de la rivière pour les installations permanentes (tentes, forum)

### INSTALLATIONS

Des perches sont mises à disposition pour les installations. Elles sont entreposées dans toute la base d'activités. Ne pas y planter de clous. Après utilisation, elles doivent être replacées et rangées par taille (2 longueurs).

### COURRIER

Le courrier est distribué dans la boîte aux lettres.

Adresse postale :

Base d'activités Scouts et Guides de France – la Mouline de Sivaillan  
Les Lamberts  
33480 MOULIS en MEDOC

### SANITAIRES

**Il est interdit de faire la vaisselle dans les sanitaires.** Les sanitaires doivent être maintenus en état de propreté permanent. Veiller à ne pas laisser les lumières allumées inutilement. Surveiller et signaler au responsable les fuites éventuelles ou les incidents techniques.

### POUBELLES

Les poubelles sont à ramener sur Bordeaux pour les WE ou à déposer au supermarché CASINO route d'Avensan pour les stages et les camps.

Le verre est à déposer dans le contenair situé à l'entrée de Castelnau.

Les encombrants sont à déposer à la déchetterie situé route de St Hélène à la sortie de Castelnau

### ELECTRICITE

Des prises de courant sont disponibles dans le moulin et sur la borne électrique extérieure.

### EAU

Une rampe à eau potable est installée devant le moulin. **Elle ne sert que de prise d'eau.** La vaisselle doit être effectuée dans des bassines et vidée dans un puisard.

### CIGARETTE

L'ensemble de la base d'activités est non fumeur (bâtiments et extérieurs).